

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NMU18 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Février 2020)

PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^e de la phase 1 accèdent au Groupe A pour la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4^e à 6^e de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^e de la phase 1 accèdent au Groupe B pour la 2^{ème} phase.

PHASE 2 : GROUPES A ET B

Les 24 équipes du Groupe A sont réparties en 3 poules de 8 (14 journées).

Les 36 équipes du Groupe B sont réparties en 6 poules de 6 (10 journées).

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 3 : GROUPE A

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque poule ainsi que les 2 meilleures équipes 3^e du groupe A disputent la phase 3.

Ces équipes se rencontrent en matches aller-retour ; soit au total quatre rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la Finale à Quatre.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes vainqueurs de la phase 3 disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

PHASE 3 : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule du Groupe B à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un week-end, sur deux sites géographiques choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort (samedi à 20 h00) ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^e équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre (dimanche à 10 h 30) ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe (dimanche à 15 h 30).

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque tournoi à l'issue de la phase 3 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5:

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

Le titre de « Champion de France Groupe B » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe B.

<u>ARTICLE 2 - EQUIPES</u> – (Février 2020)	<p>60 équipes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipes des clubs engagés en 1^e Division Masculine Professionnelle pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes des clubs engagés en 2^e Division Masculine Professionnelle/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipe du Centre Fédéral de Basketball ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. <p>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du championnat de France Nationale Masculine U18 Elite.</p>																		
<u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u> (Février 2020 Décembre 2021 Décembre 2022 Décembre 2023)	<p>Règles de participation NMU18 Elite</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="466 765 700 833">Nombre de joueurs autorisés</th><th data-bbox="700 765 906 833">Domicile</th><th data-bbox="906 765 1462 833">7 minimum / 12 maximum</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="466 833 700 866">Extérieur</td><td data-bbox="700 833 906 866"></td><td data-bbox="906 833 1462 866">7 minimum / 12 maximum</td></tr> <tr> <td data-bbox="466 866 700 979" rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td data-bbox="700 866 906 979">1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) 1CASTCTC</td><td data-bbox="906 866 1462 979">5 maximum</td></tr> <tr> <td data-bbox="700 979 906 1012">ASP</td><td data-bbox="906 979 1462 1012">2</td></tr> <tr> <td data-bbox="700 1012 906 1046">0C</td><td data-bbox="906 1012 1462 1046">Sans limite</td></tr> <tr> <td data-bbox="700 1046 906 1158">2C ou 2CAST (hors CTC) 2CASTCTC</td><td data-bbox="906 1046 1462 1158">0</td></tr> <tr> <td data-bbox="466 1158 700 1298">Types de licences autorisés (nb minimum)</td><td data-bbox="700 1158 906 1298">Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</td><td data-bbox="906 1158 1462 1298">5</td></tr> </tbody> </table>	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum	Extérieur		7 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) 1CASTCTC	5 maximum	ASP	2	0C	Sans limite	2C ou 2CAST (hors CTC) 2CASTCTC	0	Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum																	
Extérieur		7 minimum / 12 maximum																	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) 1CASTCTC	5 maximum																	
	ASP	2																	
	0C	Sans limite																	
	2C ou 2CAST (hors CTC) 2CASTCTC	0																	
Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueurs du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5																	
<u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Dimanche à 15h30																		
<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2																		
<u>ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB</u>	<p><u>Avant le début du championnat</u>, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement. La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.</p> <p><u>Après le début du championnat</u>, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.</p>																		